

# LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR.

MERCIER & CIE., ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

SAMEDI, 11 JUIN 1881

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN

11 juin 1881

## Le VENGEUR

LE FRÈRE et la SŒUR.

(Suite.)

Il faudrait bien se garder de croire que nous ayons le moins du monde l'intention de faire campagne contre la police. Nous la soutiendrions plutôt contre ses adversaires, et notre estime est tout entière acquise à ces honnêtes et courageux agents qui sont les soldats de la loi, soldats obscurs, d'autant plus héroïques qu'ils affrontent des dangers sans gloire.

Mais les exceptions fortifient les règles.

Nous sommes convaincus qu'à l'époque où se passaient les faits que nous racontons, bien peu d'inspecteurs ont abusé du pouvoir discrétionnaire confié à leur loyauté.

Théfer, ambitieux et avide, était l'exception.

Le rapport du drôle consistait en quelques phrases vagues auxquelles les circonstances prêtèrent une apparence de valeur.

Le mécanicien René Moulin, — disait ce rapport, — était signé comme émissaire d'Italiens réfugiés à Londres qui avaient juré le serment du chef de l'État. — Arrivé à Paris depuis huit jours, sa conduite était absolument suspecte, car il vivait en bourgeois aisé et ne cherchait aucun travail.

Donc il recevait une subvention de ceux qui l'envoyaient en France.

Ces lieux communs suffiraient sans le moindre doute à provoquer une instruction.

Or, en admettant que cette instruction dût aboutir à une ordonnance de non-lieu, Théfer n'en aurait pas moins fait preuve de zèle, et René ne serait remis en liberté qu'après quelques jours et même quelques semaines de détention préventive.

Et c'était là tout justement ce que voulait M. le duc de la Tourvaudieu.

Son rapport rédigé, corrigé, lu et relu, l'inspecteur enfoua la plume dans la boue noire de l'encrier de plomb et dit à l'un de ses agents :

— Avancez notre homme... — je vais lui faire subir un premier interrogatoire...

L'agent se hâta d'ouvrir la porte du violon où René attendait sans la moindre impatience, pour des raisons particulières et fort intéressantes, que nous allons connaître.

René avait franchi le seuil de sa prison provisoire sans un murmure, sans une plainte, sans une observation.

Il allait rester seul un instant et l'agent de police, en lui procurant ces quelques minutes de solitude, semblait deviner son désir.

Une fois dans le violon qu'éclairait assez mal une étroite fenêtre grillagée, le mécanicien tira de sa poche un porte-monnaie et en examina le contenu.

Il y trouva deux billets de banque, un de cinq cents francs et l'autre de cent francs, quelques louis et de la menue monnaie.

L'or et les pièces blanches restèrent dans leurs cases respectives, mais notre ami plaça en long et très serrés les billets de banque qu'il introduisit dans un gousset de montre pratiqué entre la doublure et la ceinture de son pantalon.

— On m'enlèverait peut-être ça à la préfecture, — se dit-il, — et j'en aurai besoin si on me garde... — C'est peu probable, mais tout est possible...

— Mieux vaudra déposer cet argent au greffe de la prison, si on me conduit en prison... — Ce gousset de montre est étroit et presque invisible... Au cas qu'on me fouille, on ne pensera pas à regarder là...

Les billets mis en lieu sûr, René tira de sa poche un troussseau de clefs. — Bigre ! — murmura-t-il, — j'ai oublié la clef de mon secrétaire sur la serrure ! En voilà une distraction !

Presque aussitôt il ajouta : — Après tout cela ne fait rien, et ça m'évitera la peine de la cachoter, mais il faut trouver moyen de mettre à l'abri des recherches celle de mon logement...

Et il retira de son anneau brisé la clef en question.

Elle était de mince volume, nous le savons, la concierge de la place Royale en ayant fait la remarque.

René ôta son pardessus.

Il se servit de son canif pour décrocher quelques points à l'envers du collet de ce vêtement, de provenance anglaise et de drap fort épais.

Ensuite, entre l'étoffe de la doublure, il glissa la clef.

Après s'être assuré qu'elle avait toutes les chances du monde d'échapper à des investigations un peu superficielles, il remit son paletot.

En ce moment la porte du violon s'ouvrit.

— Sortez ! — commanda l'agent suaiterne.

René obéit et regarda autour de lui comme pour savoir de quel côté il devait se diriger.

— Avancez ici ! — lui cria Théfer.

Le mécanicien s'approcha.

L'inspecteur reprit :

— Vous vous nommez René Moulin ?

— Vous le savez bien ! — répliqua sèchement le prisonnier. — Je n'ai point renié mon nom, ce me semble, et d'ailleurs il est écrit sur votre mandat...

Ne rendez pas votre affaire plus mauvaise par une attitude insolente ! — dit l'inspecteur d'une voix rude.

— Si vous me trouvez insolent, ne me questionnez pas et conduisez-moi devant qui de droit...

— Vous êtes devant qui de droit ? Répondez donc avec convenance, je vous le conseille dans votre intérêt...

— Vous arrivez de Londres ?

— Vous avez déjà dit cela en m'arrêtant... — Je ne me suis point insérit en faux contre votre affirmation, donc vous étiez dans le vrai...

L'inspecteur fronça le sourcil.

— A quoi voulez-vous arriver en ergotant ainsi ? — s'écria-t-il.

— Je n'ergote pas... — Je constate que vous me demandez deux fois de suite les mêmes choses, ce qui est ennuyeux pour moi, fatigant pour vous, et inutile pour tout le monde...

L'impatience gagna Théfer.

— Où demeurez-vous ? — fit-il brusquement... René s'attendait à cette question.

— Où je demeure ? — répéta-t-il.

— Ah ! ça, mais il me semble que vous devez le savoir...

Répondez quand même...

— Jamais la vie ! — Si vous ignorez mon adresse, ce n'est pas à moi de vous l'apprendre...

Théfer regarda son interlocuteur bien en face, dans le blanc des yeux, et lui dit d'un ton gros de menaces :

— Alors c'est un parti pris d'impertinence ?

— Je n'ai d'autre parti pris que celui de rester dans mon rôle et de vous empêcher de sortir du vôtre. — Vous êtes un agent de la sûreté, je le crois quoique vous ne m'en ayez point donné la preuve. — Vous avez un mandat d'amener contre moi... Je ne l'ai pas vu, mais je suis convaincu qu'il existe... — Vous obéissez à vos chefs,

vous m'arrêtez, c'est bien, je n'ai rien à dire... — Si la police fait un impair ce n'est pas votre faute... Aussi, même dans le cas où vous auriez été seul contre moi, je n'aurais pas opposé la moindre résistance, par respect pour la loi que vous représentez ; mais vous n'avez reçu de personne le mandat de me questionner, une fois mon identité reconnue... — Le commissaire de police, ou un juge d'instruction, ou procureur impérial, ont seuls le droit de me faire subir un interrogatoire... Vous n'avez pas ce droit... — Conduisez-moi devant un magistrat et, quand je saurai de quoi on m'accuse, je verrai ce que j'ai à répondre... — C'est parfaitement compris, n'est-ce pas ? — Alors plus de questions, car je resterai aussi muet que je viens d'être bavard, ce qui n'est pas peu dire...

— Bref, vous ne voulez pas me donner votre adresse ? — reprit Théfer après un silence.

— Non.

— Prenez garde ! — Ce refus sera certainement interprété contre vous... René ne broncha pas.

— Vous aggravez votre situation. Même silence.

L'inspecteur frappa du pied.

Je vous prouverai que je suis maître... — fit-il en serrant les dents. — On va vous fouiller...

— C'est brutal, mais c'est votre droit... — D'ailleurs, vous êtes le plus fort... Fouillez-moi donc...

Théfer eut un mouvement de colère qui se traduisit par une étrange grimace.

L'inspecteur de la sûreté, — nous n'avons pas encore l'occasion de le dire, — était affligé dans certaines circonstances d'un petit défaut de prononciation et d'un tic nerveux très accusé.

LII

Lorsqu'il parlait lentement, d'une voix calme, d'un ton digne, il avait un léger zéphyre et qui pouvait à un rigueur passer inaperçu, et qui disparaissait complètement quand Théfer s'animait et que sa parole devenait brève et brusque.

Il le savait bien, aussi s'appliquait-il à prendre avec ses subordonnés un ton soldatesque et quasi brutal.

Le tic nerveux, très irrégulier d'ailleurs, contractait par instants ses lèvres et ses paupières, du côté gauche du visage, lorsqu'il était énérvé ou irrité.

Il regarda d'un air furibond le prisonnier qui se permettait de lui tenir tête, et le tic se produisit aussitôt, contractant la paupière et crispant la lèvre.

René qui n'avait point les yeux fixés sur l'agent, ne s'aperçut de rien répéta :

— Fouillez-moi donc ! — Ce n'est pas ce que vous trouverez dans ma poche qui rendra mon cas plus mauvais...

— C'est bien !... — dit Théfer, puis il ajouta en s'adressant à l'un de ses agents : — Voyez un peu s'il n'a rien déposé dans le violon...

L'agent s'empressa d'obéir.

— Fouillez-le... — commanda l'inspecteur au second de ces hommes.

— Je vais lui rendre la besogne facile... — dit vivement René en retournant ses poches. — Voici d'abord un troussseau de clefs...

— Les clefs de chez vous ?... — demanda Théfer.

— De chez moi ou d'ai leurs... Ça ne vous regarde pas... — Voici mon porte-monnaie, il contient comme vous pouvez le voir, soixante-sept francs soixante centimes et un bouton de bretelle...

— Pas de balivernes !... — cria l'inspecteur furieux, en appuyant brutalement sa main sur l'épaule de René.

## GRAINES

A VENDRE CHEZ

S. MARMET

COTE DU PASSAGE, Lévis

Non loin de chez M. Bolduc et M. Ed. Brochu, passagers.

Graines de Jardin, de Champ, Fleurs, etc., etc.

Les demandes par la maille seront remplies avec soin et envoyées immédiatement par son retour à leur adresse. Toutes graines de jardin peuvent s'expédier facilement par cette voie et au modique prix de quelques centimes.

Mes graines, comme par les années passées, donneront toujours satisfaction à l'acheteur.

23 mars

S. MARMET.

Odil, Vallières & Cie

Horlogers-Bijoutiers.

No 86, Rue Commerciale et 17

Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONCS.

Montres et horloges réparées avec soin et garanties.

Lévis, 7 juin 1880

Credit - Foncier

FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL - - - \$5,000,000

Président : L'hon. E. DUCLOS, sénateur, (Paris).

Vice-Président : L'hon. J. A. CHAPLEAU, Administrateurs pour la division de Québec : L'hon. E. T. PAQUET, l'hon. ISIDORE THÉVAUD, ELISÉE BEAUDET, écuyer.

Commissaire-censeur : FRANÇOIS VÉZINA, écuyer.

Directeur pour la même division : ELISÉE BEAUDET, écuyer.

Chef de bureau : L. N. CARRIER, écuyer.

Banque de la Société : La Banque Nationale.

Bureau à Québec :

Edifice de la Banque Union, 56, rue Saint-Pierre

La société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$200, à long terme avec amortissement, et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'ont à payer ni frais d'administration, ni commission. Pour renseignements, s'adresser au chef de bureau, à Québec.

L. N. CARRIER.

15 février 1881.

Mal de dents.

Cette terrible maladie est guérie, sans qu'on s'en oblige de faire arracher la dent malade, par un moyen qui n'est pas douloureux, au

No 10, Marché Champlain, Bloc Lemoine, Basse-Ville.

Maintenant inutile de faire extraire vos dents.

Pas de guérison, pas de paiement.

Pension offerte

Trois ou quatre personnes trouveront une bonne pension en s'adressant au Restaurant de St-Jean-Baptiste, pied de la côte, dans la porte voisine du bureau du Télégraphe Dominion.

JOS. FRANÇOEUR & CIE., Propriétaires.

5 mai.

Guide d'affaires.

R. P. VALLEE, avocat, BUREAU — No 84, Côte Lamontagne, (pres de MM. Hamel & Frère). — RESIDENCE : No 108, rue du Roi, St Roch, (vis à vis le Presbytère.)

Suit les Cours de Montmagny et de Beauport

JAMES C. PATERSON

Marchand de Chapeaux et Fourrures, 27, rue Buade, Haute-Ville, Québec.

Depot de Machines à coudre

W. D. ROSS, agent général, 31, Côte du Passage, Lévis.

Vente à l'encan tous les MARDIS et VENDREDIS à 8 heures p. m. Agent pour la véritable machine à coudre "SINGER," aussi les machines à coudre de "White" de seconde main.

VENDU AVEC GARANTIE.

J. FRANÇOEUR & CIE.,

Marchands de Fruit, Légumes, Poissons de toutes sortes. Spécialité de Charcuterie Française.

23 Côte du Passage, Lévis.

Mountain Hill House

(HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC

Nouvellement meublé. Tout le confort d'un hôtel supérieur. A proximité des Chambres de Parlement.

E. DION & CIE., Propriétaires.

Anciennes Maisons

T. H. HARDY, F. X. GARANT & CIE.

A. T. GARANT (Successeur)

LIBRAIRE

No 19, rue St-Jean, Haute-Ville,

(Porte voisine, Banque d'Economie, QUÉBEC)

Importe d'Angleterre, de France, d'Allemagne et du Continent, divers objets, tels que Livres, Vins de Messe, Clerges, Eau-de-vie, Vins, etc., etc.

Papier soie, couleur de rose, ca min, etc., feuilles de rose, etc. Fournitures pour fleurs; Galon, France, Glants, Payettes, Canif, or et argent, etc., Fournitures de Bureau, etc. etc.

Charles Letellier

Horloger et Bijoutier

St. David de l'Aube-Rivière,

Lévis

Se charge de réparer entre les montres, bijoux, etc., les pianos, harmoniums, ou tous autres instruments de musique.

Le tout aux meilleures conditions, et d'une manière habile.

11 mai.

Docteur Casgrain

CHIRURGIEN DENTISTE

A transporté ses salles d'opérations à la Haute-Ville.

No 17, Rue St-Jean

Porte voisine de la Banque d'Épargne, 6 mai

JESSE JOSEPH, jr,

59, Rue Dalhousie,

PASSE-VILLE.

TOUJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT complet des marchandises suivantes :

PEINTURES, HUILES, VERNIS,

COULEURS SECHES, GLACES DE MIROIR,

Verre uni avec ornementation et colorie

Matériaux de tout genre pour les peintres

— AUSSI —

Un assortiment complet de peinture

général à l'eau et à l'huile.

Un choix d'ornements en bois blanc pour les salons. Ces ornements sont destinés à être colorés à l'eau.

— ET —

Toutes espèces de peinture dont se servent les artistes.

21 mai.

LÉVIS, 11 JUIN 1881

CHANGEMENT DE TARIF.

Les nouvelles qui nous viennent d'Angleterre nous montrent ce pays rempli d'inquiétude au sujet du tarif que va adopter la France à son égard.

La doctrine du libre-échange, naguère si populaire en Angleterre, voit diminuer l'enthousiasme que l'on a vu pour elle à ce point de vue.

Elle a déjà perdu une grande partie des marchés européens; et elle en a considérablement souffert; en effet l'Angleterre doit nécessairement en passer par ce que voudront les autres puissances.

Or cet événement est aujourd'hui à craindre, et l'opinion publique s'est justement émue.

Un des journaux les plus libéraux fait la déclaration suivante: "Nous avons, dit-il, une foi aussi ferme dans les principes du libre-échange que qu'on que ce soit; mais nous ne croyons pas que ce soit une violation de ces principes que de combattre l'hostilité qu'on leur porte à l'étranger."

La valeur des exportations de la France en Angleterre était en 1875 de un milliard soixante sept millions de francs. En 1879, elle n'était plus que de 830 millions.

Il est à peu près décidé que la France n'accordera pas un traité de commerce aussi favorable que celui de 1860.

Ces divers changements qui vont certainement avoir lieu bientôt, agitent beaucoup les cercles financiers.

En Angleterre surtout on fait toutes espèces de commentaires, et les maisons du haut commerce sont dans l'inquiétude.

C'est là certainement la raison qui pousse le gouvernement Anglais à vouloir se montrer mécontent des derniers événements Tunisiens; elle espère que pour faire tomber son feint courroux, la France va venir en suppliant faire des avances pour le nouveau traité de commerce.

ADRESSES A L'HON. SIR H. L. LANGEVIN.

Hier, à la Salle Victoria, à 7 1/2 p. m., les citoyens de Québec et le Club Cartier ont présenté chacun une adresse de félicitations à Sir H. L. Langevin à l'occasion du titre qui vient de lui être conféré par la Reine.

Nous publions ci-après les adresses avec la réponse:

L'HON. SIR HECTOR LOUIS LANGEVIN, C. B. K. C. M. G. M. P., MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

Hon. Monsieur, Les citoyens de Québec ont appris avec infiniment de plaisir que notre Gracieuse Souveraine Sa Maj. la Reine Victoria, voulant témoigner sa haute approbation des services publics que vous avez rendus à l'une des plus importantes provinces de son empire, vous a le jour glorieux de l'anniversaire de sa naissance, élevé à la dignité de Chevalier Commandeur de l'Ordre très distingué de St. Michel et de St. Georges.

Nous sommes très-heureux de vous féliciter bien cordialement de cet honneur dont l'éclat rejaillit sur tous vos concitoyens.

Dans vos persévérants labeurs au service de votre pays vous avez reçu le ferme appui de vos concitoyens, qui savaient que vous vous efforciez de mériter leur confiance et combien vous en étiez digne.

Nous faisons des vœux pour que la Providence vous accorde une vie prolongée afin que la nation puisse pendant bien des années encore, profiter de votre présence dans ses conseils et des grands services que vous pouvez lui rendre dans votre haute position de chef du parti conservateur de la province de Québec.

Nous vous prions d'exprimer à Lady Langevin les souhaits que nous formons pour son bonheur et celui de votre famille. Nous espérons que votre digne épouse sera longtemps conservée à votre affection et à votre profonde estime.

L. G. DESJARDINS, P. GARNEAU, Sec. Pres. et plusieurs centaines de noms

REPONSE

Messieurs, Je suis très flatté des félicitations que vous voulez bien m'offrir à l'occasion de la dignité que Sa Majesté a bien voulu me conférer, d'abord parce que ces félicitations viennent de la part des citoyens de Québec où je suis né, et ensuite parce qu'elles démontrent que le travail et les services publics sont toujours appréciés par un peuple intelligent et reconnaissant.

Vous avez raison de dire que je suis entré bien jeune dans la vie publique. Si quelques fois j'ai eu à le regretter au point de vue pécuniaire, je m'en suis consolé néanmoins par l'expérience que j'ai pu acquérir pour diriger les affaires publiques.

Cette ligne de conduite a été suivie en Angleterre par tous les hommes politiques remarquables en Parlement, et ils avaient raison. La vie parlementaire, aussi bien que les professions libérales, exige des études Préliminaires et de la connaissance des hommes et des choses, elle exige de l'expérience de la part de ceux qui désirent rendre des services importants au pays. C'est pourquoi, abandonnant l'exercice de ma profession et renonçant à l'espoir des richesses je me suis fait homme public. Voilà la raison qui explique comment je me suis trouvé en position, quoique jeune, d'aider à la formation de la Grande Confédération canadienne, qui promet au monde un grand empire et une autre grande nation sur ce continent si libre de l'Amérique.

Permettez-moi, messieurs de vous remercier bien cordialement des félicitations et des éloges que vous avez bien voulu m'adresser. Je vous remercie surtout des souhaits que vous faites pour la longue durée de nos jours à venir. J'espère que je pourrai voir la fin de cette œuvre grandiose que nous avons entreprise pour relier l'Atlantique au Pacifique, et que nous verrons un grand peuple habiter cette vaste contrée d'autant plus grand qu'il sera composé d'origines différentes qui ne manqueront pas de donner à la nation un caractère distinctif.

Je vous remercie au nom de madame Langevin de vos souhaits de bonheur pour elle et pour ma famille, et je ne manquerai pas de lui faire connaître combien vous désirez le rétablissement de sa santé, elle sera très sensible à cette marque de sympathie de votre part.

HECTOR L. LANGEVIN.

M. T. Chase Casgrain lut ensuite l'adresse du Club Cartier que nous publions ci-après à laquelle Sir Hector répondit très heureusement.

L'HON. SIR HECTOR LOUIS LANGEVIN, C. B. K. C. M. G. M. P., MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

Tres-Honorable monsieur,

Les membres du club Cartier saisissent avec empressement la première occasion qui leur est offerte de vous exprimer les vifs sentiments de joie et de satisfaction qu'ils ont éprouvés en

apprenant que Notre Gracieuse Souveraine venait de reconnaître d'une manière éclatante vos longs et importants services politiques en vous conférant la noble distinction de Chevalier Commandeur du Très-Illustre Ordre de St. Michel et de St. Georges.

Depuis son établissement le Club Cartier, recruté parmi les plus jeunes membres du parti conservateur, a travaillé avec ardeur et énergie au succès de la grande cause à laquelle vous vous êtes dévoué depuis si longtemps, et c'est avec un légitime orgueil que nous avons vu récompenser en vous par un titre si bien mérité, le chef habile, prudent et éclairé, qui dans la victoire comme dans la défaite a su guider nos travaux et diriger nos luttes politiques avec autant de talent que de patriotisme pour le plus grand bien du pays.

Dans le cours de votre brillante et utile carrière vous avez su, par votre impartialité et votre esprit de justice, gagner non-seulement la confiance de toutes les classes qui composent le plus grand parti conservateur à quelque croyance ou origine qu'elles appartiennent mais vous avez aussi conquis l'estime et le respect de ses adversaires en leur démontrant que le bien général du pays et ses intérêts bien compris étaient toujours et avant tout le motif déterminant de votre conduite.

Vous avez dans le cours des trente dernières années pris une part active et importante dans toutes les grandes questions qui intéressaient la prospérité et l'avenir de notre jeune pays et vous avez réussi, avec le concours de vos illustres collègues, à établir et à consolider sur ce nouveau continent les bases d'une grande puissance, grâce à vos ressources et les richesses, grâce à votre sage administration se multipliant et se développant tous les jours d'une manière si remarquable, et dont les brillantes destinées attirent déjà l'attention et l'admiration du monde entier.

A tous ces titres vous avez bien mérité la faveur Royale, qui vient de vous être conférée et dont l'éclat rejaillit jusqu'à nous tous et il ne nous reste plus qu'à former des vœux ardents pour que la Providence vous permette de consacrer encore de nombreuses années à la défense de la même cause et pour qu'elle vous accorde ainsi qu'à Lady Langevin et à toute votre famille le succès et le bonheur que méritent vos longs et utiles travaux au service de la Patrie.

TH. CHASE-CASGRAIN, Président du Club Cartier de Québec AMÉDÉE ROBITAILLE, Secrétaire.

L'hon. P. Garneau proposa trois heures pour Sir Hector, qui descendit sur le parquet et donna la main à ceux qui s'y trouvaient.

Parmi les personnes présents était le comte de Turgot et son secrétaire.

TRIBUNE LIBRE

UNE BIGARRURE

Monsieur le Rédacteur,

Une classe de philosophe considérant comme Dieu est grand et l'homme petit, ont affirmé que Celui-là ne pouvait s'occuper de celui-ci. Nous n'irons pas jusque-là, car ce doit être au contraire, une raison d'admirer cette Sagresse dont la sollicitude s'étend aux êtres les plus infirmes de la création. Mais, me demandez-vous, où est votre bigarrure? La voici: Parmi l'assemblée qui venait féliciter Sir H. L. Langevin, hier au soir, il se trouvait une classe d'hommes, peu nombreuse à la vérité, mais il y en avait une classe d'hommes, dis-je, qui ont, autrefois, jeté bel et bien l'insulte à la face de cet homme distingué, qui ne lui ont épargné ni les injures, ni les affronts, ajoutons ni la calomnie.

Cette classe avait, je l'ai dit, quelques rares représentants, mais il y en avait un qui avait une autre classe d'hommes, moins malfaisants, sans doute, mais il y en avait, nous l'affirmons, qui ayant une conscience plus timide, sans être plus scrupuleux, mais dont le caractère est de guetter tous les plat de la table politique et de s'empresser, qui, avant-hier, étaient conservateurs, hier libéraux, aujourd'hui..... ils viennent féliciter Sir H. L. Langevin!..... Parmi l'assemblée, il y avait un autre groupe, serré, compacte, une phalange très disciplinée, un treillis implacable dont il faut se garder de toucher ou d'essayer à découdre, un groupe cyclopédique dont l'intérêt est le seul point de mire, et qui ont fait de la politique une science de..... vous savez quoi.

Ils ont signé à deux mains. Ils couraient, Dieu merci, à côté de ces groupes bizarres qu'un observateur attentif pouvait contempler, il y avait le groupe des fidèles, des désintéressés des vrais amis, des hommes assez nombreux pour noyer tous les autres. Sir Hector les connaît bien, lui que la mauvaise fortune a touché. Il les connaît tous. Mais, à l'assemblée, quelle bigarrure, hein!

UN BLEU.

LA CATASTROPHE DU 9 JUIN

NOUVEAUX DETAILS

ORIGINE DE L'INCENDIE

Enquête. Résolutions.

Le coroner Belleau tenait hier, une enquête sur le corps de C. Marois, âgé de 39 ans, trouvé mort au milieu des débris de sa maison, 131, rue Richelieu. Les membres du jury étaient MM: R. P. Boisseau, J. Campbell, S. Drolet, L. Almeras, L. Marcotte, J. Blanchet, J. Brousseau, T. J. Mann, J. Deslauriers, J. Ferland, F. Dussault, S. Garneau, R. P. Labadie, A. Caron et F. X. Maheux. Les jurés ont décidé de faire transporter les restes de la victime à la station No 2, rue St Joachim, où le verdict sera rendu, lundi matin à 9.30 hrs. Le nombre des témoins n'était pas suffisant.

Napoléon Ha dy âgé de 45 ans et sa femme demeurant avec leurs cinq enfants dans la rue St. Olivier, No. 120. Leur résidence était à quelques pas du lieu où a originé le feu. Hardy, voyant le danger sauva d'abord son plus jeune enfant âgé de 3 ans.

Lorsqu'il l'eut placé en sûreté il revint pour sauver les autres... Il n'a pas reparu. Lui et sa femme ont été ensevelis sous les décombres de la maison.

A part l'enfant que le malheureux Hardy avait placé en lieu sûr, les quatre autres ont échappé à la mort en fuyant de toiture en toiture. Voici leurs noms: Marie 18 ans; Édouard 17 ans; Annie 14, George, 8 ans et la petite Laura.

Les restes des deux victimes ont été trouvés et placés dans une même bière.

La tombe a été transportée à la morgue où l'enquête nécessitée a eu lieu. Immédiatement après l'enquête, les corps ont été transportés à la chapelle du Séminaire, où une messe basse a été dite pour le repos de leurs âmes.

Un inhumé a aussi été chanté, puis ils ont été inhumés dans le cimetière Belmont. Un grand nombre de parents et d'amis escortaient le convoi funèbre, la plupart étaient des incendiés.

Mme. Hardy, était sœur du Rév. M. Cazeau, curé de Notre-Dame des Anges, Portneuf et de Adam Cazeau maire de St. Thomas; Elle avait aussi un autre frère employé à la Chambre des Communes qui a assisté aux funérailles.

Le malheureux Hardy était propriétaire d'une jolie maison qui venait d'être terminée. Le soir de l'incendie il avait fait le dernier paiement de travaux de construction. Il avait dit à un de ses voisins, enfin, je peux dire que j'ai une maison à moi!

Les enfants de Hardy sont sous la surveillance des MM. du Séminaire. Le plus jeune se refuse à croire que ses parents sont réellement morts.

L'enterrement de Charles Marois, trouvé mort sous les décombres de sa maison, située rue Richelieu, a eu lieu ce matin. De son corps, il ne restait que quelques ossements calcinés, et un peu de poussière.

Il appert, d'après l'endroit où ses restes ont été trouvés, que le malheureux aurait sauté par une fenêtre donnant sur la cour et que des débris en feu seraient tombés sur lui. Tout ce qui a servi à identifier le défunt a été une partie de sa chemise trouvée non loin des restes de Marois.

L'origine du feu.

Les progrès du feu, même à son origine, ont été tellement rapides, qu'il est impossible de savoir où a été son point de départ. D'abord on a dit qu'il avait originé chez M. Laperrière. D'après les renseignements que nous avons pris auprès de ce Monsieur il nous est impossible de dire que réellement le feu ait pris origine chez lui, car presque au même temps trois maisons étaient en feu. Cependant on entretient des soupçons sur le compte d'un individu qui, traduit dernièrement devant le Recorder par l'un de ses voisins, aurait par vengeance dit le feu chez celui-ci. L'affaire doit s'instruire immédiatement. Le commissaire de la police Vohl s'en occupe.

M. Laperrière a éprouvé des pertes considérables. Tout le monde dans sa maison, dormait paisiblement, lorsque l'incendie a éclaté. Six chevaux ont péri dans les flammes, l'écurie et le lieu le plus rapproché de l'endroit où a originé le feu.

Plusieurs autres chevaux et vaches ont aussi brûlé.

L'Eglise St-Jean.

La Fabrique a décidé de faire reconstruire sans délai, l'Eglise St-Jean Baptiste. Le conseiller et architecte Peachey surveillera les travaux. Elle sera reconstruite sur le même terrain. La pierre de la partie sud est et ouest est tellement calcinée qu'elle devra être remplacée. La fabrique, sur l'avis de plusieurs membres du clergé et de citoyens, fera construire la sacristie et le sanctuaire en forme demi-circulaire.

Paiement des assurances.

Il fait plaisir d'apprendre que les différends compagnies d'assurances ont décidé d'effectuer immédiatement le paiement dû aux assurés.

La ligne des chars urbains a recommencé ses voyages réguliers. Le commencement de la saison a fait lever les fils qui obstruaient les rues de la ville dans la partie incendiée.

Il est dangereux de parcourir les rues dans cet endroit à cause des murs et des cheminées qui vacillent sous le souffle du vent.

On devrait faire demolir immédiatement certains pans de maisons restés debout afin d'éviter des pertes de vie.

Déjà la reconstruction des maisons est commencée. MM. Peachey, Blet, Vézin, Lebeau, Delisle et plusieurs autres se sont mis à l'œuvre. Un grand nombre de familles n'ont pu encore se procurer de logis.

Le député maître de poste, M. Bolduc, avait depuis 30 ans passés, une assurance sur son amblement, ayant différé de payer le prime, il perd \$3000. Sept des employés du département des postes sont au nombre des incendiés, et huit autres du département du trésor. Les constables Harpe, Redmond, Gosselin, Robitaille et Bussière sont aussi incendiés.

C'est la sixième fois que M. Coveney, épicer dans la rue Scott, est victime du feu.

Mme Laperrière et ses enfants ont été retrouvés vivants, la mère a la figure, le cou et les mains énormément brûlés.

A la réunion des représentants de la Presse, tenue hier un comité a été formé pour organiser un concert au profit des incendiés. Le comité se compose de M. M. E. J. Duggan, président, V. Carrier, secrétaire, C. Massiah, J. E. Mercier, Chambers, Marci, Dionne, Desjardins, Pacaud et Chagnon. Les hon. M. M. Chapleau, Lynch et Mercier ont accepté l'invitation qui leur a été faite de prononcer des discours à cette soirée.

Générosité

Durant la nuit de l'incendie parmi ceux qui ont aidé au transport des effets des incendiés, nous avons remarqué MM. O. Montreuil, C. T. Côté, Langlois, Murphy, Humphrey et un grand nombre d'autres.

M. Arthur Murphy député pour Québec Ouest, et M. A. Humphrey, ont pris des arrangements avec les Sœurs du Bon Pasteur pour offrir le déjeuner et le dîner aux incendiés, à leurs propres frais. Constant et font conduire les femmes et les enfants à la table toujours servie.

La compagnie d'assurance américaine comitè télégraphié à son agent, en cette ville, qu'elle donnait \$100 par vouloir en aide aux incendiés. Plusieurs autres dons ont été faits par des étrangers.

Des incendiés sont partis hier pour Montréal et l'ouest ou demeurent leurs parents. La perte des vêtements est incalculable. Il n'est pas rare d'entendre les personnes dire qu'elles n'ont sauvé que les vêtements qu'elles portent.

Comité de secours.

A quatre heures, hier après-midi, il y eut réunion des membres du comité de secours. L'hon. C. A. P. Pelletier a été élu président, M. Malouin, M. P., vice-prés., et M. T. Chasse Casgrain, secrétaire, M. Hosack et le Rév. M. Tété, trésorier.

Le maire a annoncé que M. Sten-son de Montréal avait généreusement offert cinq barils de biscuits et que les boulangers de Montréal offraient mille pains. Après discussion il a été résolu que tout le comestible qui sera donné généreusement par les résidents de la ville ou de l'étranger devra être mis entre les mains des Sœurs de la Charité, qui les distribueront aux incendiés sur réception d'un billet signé par les Révds. MM. nommés à cette fin.



Débats parlementaires.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du 10 juin.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs.

P. M. Plusieurs pétitions et rapports de comités sont lus et adoptés.

M. LYNCH introduit un bill pour amender l'acte concernant les employés publics.

La chambre procède à l'adoption des subsides.

L'item "Inspection des écoles" étant appelé, l'hon. M. Joly propose l'amendement suivant: "Que la chambre ne concourre pas dans le vote de \$28,745 demande pour l'inspection des écoles vu qu'elle regrette que le montant affecté pour cette fin n'ait pas atteint le but proposé parce que le système est défectueux."

L'hon. M. JOLY fait allusion à une motion du même genre proposée en 1878 par le député des Deux Montagnes. Il est heureux de dire que l'opposition a agi avec une loyauté telle que le gouvernement actuel à la fin de la dernière session n'a pu s'empêcher de la reconnaître. La motion proposée en 1878 n'était faite que dans le but d'embarrasser le gouvernement d'alors. Ceux qui nous lesaient ce reproche et qui sont au pouvoir depuis deux ans n'ont pas encore trouvé moyen d'améliorer le système d'inspection des écoles qu'il trouvait dans le temps si défectueux. Pourquoi? nous le savons pas et le saurons pas. Le système d'inspection des écoles est aujourd'hui considéré comme une farce. L'inspecteur entre dans une école, à lresse quelques paroles d'encouragement à l'institutrice ainsi qu'à quelques élèves puis prend congé d'elles. Le terme, M. l'Orateur en disant que le gouvernement, depuis deux ans qu'il est au pouvoir, ne peut trouver d'excuses pour se justifier de n'avoir pas pris les moyens nécessaires pour améliorer ce système.

M. PICHARD dit que l'honorable chef de l'opposition lorsqu'il était au pouvoir, n'a pas été capable de trouver un meilleur mode d'inspection pour les écoles. Il lui reproche de n'avoir pas été capable de faire passer une de ses mesures.

M. CHARLES LANGELIER ne croit pas qu'aucun inspecteur ne se soit conformé aux injonctions de la loi. Il affirme même que la plupart ne se sont pas donné la peine de constater si les livres employés dans les écoles, sous leur contrôle, sont approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

M. TAILLON ridiculise les prétentions des membres de l'opposition qui proposent une motion à l'effet de condamner le système d'inspection des écoles et qui n'ont pas une suggestion à faire à ce système. Il donne lecture d'un rapport d'une entrevue du bureau de l'Instruction Publique avec trois membres du gouvernement. En réponse à Mgr. l'archevêque, M. P. Langelier répond que le gouvernement n'avait pas l'intention d'améliorer le système de l'inspection des écoles. L'opposition ne trouvant pas dans ce temps la chose utile pendant qu'aujourd'hui elle est, parait-il, nécessaire. Le système est maintenant considéré comme efficace, quoiqu'il ne soit pas parfait, et je suis convaincu qu'il attendra le but proposé lorsqu'on dise que les membres de l'opposition qui ont la vue courbée.

M. F. LANGELIER parle jusqu'à six heures.

SEANCE DU SHÉRIF.

M. F. LANGELIER continue à signer les actes tumoureux de certains inspecteurs d'écoles.

Il observe que plusieurs de ces employés civils se sont occupés plutôt de politique que d'inspection publique et ajoute que l'hiver dernier, on lui assura que l'un d'eux avait été l'agent d'un candidat pendant une élection. On pouvait lire dans le temps sur les journaux des deux partis, des appréciations des discours qu'ils prononçaient contre ses adversaires. On nous a fait le reproche d'avoir reculé avec nos mesures. Le gouvernement actuel ne peut reculer, car il n'avance pas; la preuve en est que l'année dernière il a présenté un projet de loi qui a été repoussé par l'opposition. Le conseil de l'Instruction Publique et cette année n'ont pas le sentiment de nous veau en chambre.

L'hon. M. LORANGER La différence qui existe entre l'ex-administrateur et celle-ci, c'est que la première recule toujours.

M. TAILLON. — Le gouvernement libéral recule pour mieux sauter (Rires)

M. F. LANGELIER, dit en terminant qu'il est convaincu que si cette somme d'argent pour les inspecteurs d'écoles est votée, ce sera une perte pour la province.

M. CHAMPAGNE déclare que, quoiqu'on dise le député pour Portneuf, il suivra la même conduite qu'en 1878, et votera en faveur de l'inspection des écoles. L'orateur cite un article, publié dans l'Éclair du 16 avril 1878, concernant l'abolition des inspecteurs d'écoles. Il fait ensuite allusion aux belles promesses que les membres de l'opposition firent alors au peuple pour mieux les tromper, ridiculise leurs promesses et dit que si on ne les arrête dans cet élan patriotique ils auraient même raté l'Assemblée Législative. Il remarque avec plaisir que le système d'inspection

d'écoles a été grandement amélioré, et il espère que la chambre continuera d'avancer dans cette voie qui la conduit infailliblement au succès désiré.

M. IRVINE condamne le système actuel qui, suivant lui, est défectueux et devrait disparaître immédiatement. Il fait une énumération de l'inspection des écoles en France et en Angleterre et exprime l'espoir que l'item sera retiré.

M. DUHAMEL propose alors un sous-amendement qui tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "Que cette chambre a confiance que les deux comités du conseil de l'Instruction Publique ont fait et feront encore, relativement à l'inspection des écoles, toute chose que leur permettra l'acte à leur disposition par la législature, dans l'intérêt de l'éducation dans cette province."

Le débat se continue entre MM. Irvine, Sawyer, Flynn, Lubeig, Joly, Chapleau et Langelier, puis le vote est pris sur le sous-amendement qui est adopté à l'unanimité.

La motion principale étant soumise, l'hon. M. Marchand propose que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement de M. Duhamel: "Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pris les mesures nécessaires pour s'entendre avec le conseil de l'Instruction Publique afin de rendre plus effective et plus économique l'inspection des écoles."

L'honorable M. CHAPLEAU soulève une question d'ordre et après discussion le président déclare l'amendement de M. Marchand hors d'ordre.

La motion principale étant mise aux voix, M. F. Langelier propose en amendement que le gouvernement n'a pas mis à la disposition du Conseil de l'Instruction Publique la somme nécessaire pour rendre plus efficace l'inspection des écoles.

Après une courte discussion cet amendement est perdu et l'item est ensuite adopté.

Les autres items des estimés sont ensuite adoptés, et la séance est levée à 12.25 heures.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT. BUREAU DU SHÉRIF.

DES Soumissions seront reçues à ce Bureau, jusqu'à SAMEDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN courant, à LIX heures de l'avant-midi, pour fournir les articles mentionnés plus bas, pour la prison commune de ce district pendant une année depuis le DIX JUILLET 1881, jusqu'au TRENTIEME jour de JUIN 1882, savoir:

- 1. Le meilleur pain bis, ou à la farine, livré tous les jours en pains de trois livres.
2. Erable par corde de trois pieux, de la coupe, mesure française, de l'hiver d'arrière devant être livrée et pilée dans la cour de la prison.
3. Paille d'avoine par cent bottes.
4. Chaux fraîchement cuite par charge de 10 minots.
5. Melasse par gallon.
6. Gruau par baril, à tant par 100 lbs.
7. Orge potagère, par baril, à tant par 100 lbs.
8. Les meilleurs balais emmerlés avec du fil de fer, à tant par douzaine.

Aussi, 150 chaudières de charbon dit Steam Coal supérieur d'écoussé, passé au tamis.

100 tonnes charbon anthracite américain.

100 tonnes charbon de bois à la nouvelle mesure, livré en rail, approuvé.

6. Aussi, requis pour la Cour de Justice de Québec, à devant y être livré entre le 1 juillet et le 1er septembre prochain, quatre-vingt dix (90) cordes d'érable, tel que requi pour la prison commune d'en-dessus, et vingt cinq cordes d'épinette, de trois pieds.

Aussi 100 chaudières de charbon dit Steam Coal supérieur d'écoussé, passé au tamis, devant être livré en rail, approuvé, et devant être fourni tel que requis, et 30 chaudières de charbon américain de Lehigh Egg Size.

Les soumissions doivent être faites en cours décimal sur des blancs que l'on peut se procurer à ce bureau, et devront contenir les signatures de deux propriétaires comme garantie de l'exécution des services.

La soumission de chaque article sera considérée comme une soumission séparée, et le Shérif ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. ALLEYS, Shérif, 1er juin 1881.

J. E. DERY & OIE., Encanteurs, Evaluateurs et Age des généraux. Une attention spéciale pour les ventes à domicile. 28, rue St-Pierre, B-V., Québec.

GRAINES! GRAINES! Désirez-vous avoir pour le printemps 1881, des graines fraîches de jardins, de fleurs et de champs? Allez au PILON D'OR 86, rue Commerciale LEVIS.

Graines de Jardins! Tabac, Oignon, Chou, Poireau, Carotte, Concombre, Etc., etc., etc.

Graines de Fleurs! Pensée, Mignonette, Verveine, Pétunia, Girofle, Etc., etc., etc.

Graines de Mil de Trèfle rouge et blanc. Escompte liberal aux marchands. Une visite est sollicitée.

Chemin de Fer Q., M., O. et O. CHANGEMENT D'HEURES A PARTIR DE Lundi, 16 mai, 1881

Table with columns: Depart, Arrive, Mixte, Mail, Expr's. Rows include routes like Hochelaga pour Ottawa, Ottawa pour Hochelaga, etc.

(Trains locaux entre Aylmer.) Les trains laissent la station du Mile-End 7 minutes plus tard. Magnifiques Chars Palais de tous les trains passagers et élégants Chars porteurs sur les Trains de Nuit. Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant à et venant de Québec. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p. m. Tous les Trains marchent d'après l'heure de Montréal. Bureau Général, 113, d'Armes, Montréal. Bureau des Billets, 202, rue St-Jacques, Montréal. Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, Québec L. A. BENEVAL, Surintendant Général 8 mai 1881.

Allumettes sans égales sulfureuses - DE - E. B. Eddy, ET SEAUX. TELEGRAPHE et TELEPHONE, RUBYS en 100's 200's et 300's. Allumettes Non-sulfureuses, aussi Seaux de Lion en 200's et 300's. Arrangées expressément pour l'usage de la famille. Nous les garantissons pour les meilleures allumettes du monde. EN VENTE PAR A. H. ANDREWS & SON, Agents. 31 mai 1881.

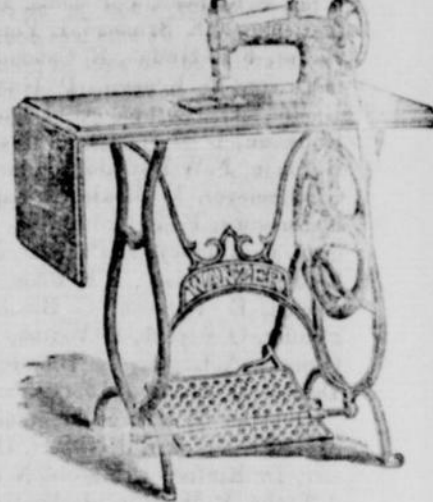
Chemin de fer Intercolonial ARRANGEMENT POUR LA Saison d'Été '80-81 A PARTIR DE LUNDI, le 6 JUIN Les trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, tous les jours (le dimanche excepté), comme suit: Temps du C. de F. Temps de Québec. Départ. Arrivée. Express pour Halifax et St. Jean... 7.30 a.m. 7.15 a.m. Train d'accommodation et malle... 11.00 a.m. 10.45 a.m. Train de Fret... 7.30 p.m. 7.15 p.m. Express de Halifax et St. Jean... 8.50 p.m. 8.35 p.m. Train d'accommodation et malle... 3.25 p.m. 6.10 p.m. Train de Fret... 5.15 p.m. 5.00 a.m. Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbellton. Les chars Pullman laissent Lévis, les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis se rendent directement à St. Jean. A partir de lundi, le 6 juin, le nom de la station St. Octave sera changé en celui de Petit Metis, et ce dernier portera le nom de St. Octave. Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec. B. POTTINGER, Surintendant en chef Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 24 novembre 1880.

Savon liquide! Un savon supérieur à tout autre savon, afin d'obtenir un lavage prompt et efficace pour linges, vitrines, verres et peinture de toutes espèces et même très substantiel pour la contention des noirs dans l'usage des corroyeurs pour tout cuir être sec offert en vente par L. et J. Bellerive MANUFACTURIERS No 304, Rue St-Valier Au prix de Dix Centins le Galon

Direct ou: Faites tremper votre linge la veille ou au moins une heure ou deux avant de commencer votre lavage, et mettez un demi-litre de ce savon par chaque seau d'eau chaude qu'on aura besoin. Retirez votre linge de cette eau et mettez dans d'autre eau nette, en y ajoutant la même quantité de savon par chaque seau d'eau. Par cette manière vous obtiendrez un lavage facile et vous pourrez même vous dispenser de faire bouillir. S'il s'y trouve quelques taches de graisse, goudron, peinture, etc., elles disparaîtront en faisant bouillir le linge quelque peu. Un encouragement est sollicité. L. & J. BELLERIVE 5 mai.

Toute personne désirant se procurer de ce savon pourra s'adresser chez M. SAHEUX 394, rue St-Valier, St-Roch. Québec, 18 mai 1881. Je, soussigné, certifie que je connais la composition chimique d'un nouveau savon offert en vente par L. & J. Bellerive. J'ai fait faire de l'essai pratique de ce savon pour le lavage de divers espèces d'objets dans ma maison, quelques linges de toutes espèces, draps, les planchers, les peintures, etc., toujours à ma grande satisfaction. Ce savon n'a aucune influence sur la peau ni sur la santé; en conséquence je puis le recommander et le recommande en toute sûreté. F. A. H. L. RUE, M. A. M. D 23 mai.

CHEMIN DE FER Quebec Central Service régulier entre Sherbrooke et Québec et Joseph, Pénitencier le plus rapproché de 50 milles d'or de la frontière, par le chemin de fer. A PARTIR DE Jeudi, le 26 mai 1881 Les convois partiront comme suit: Train de passagers. Laisse Sherbrooke... 8.15 A. M. Arrive à la Jonction de Beauce... 1.16 P. M. Arrive à Lévis... 2.50 " Laisse Lévis... 12.30 " Arrive à la Jonction de Beauce... 2.10 " Arrive Sherbrooke... 7.00 " Train mixte. Laisse Sherbrooke... 10.00 A. M. Arrive Jonction de Beauce... 6.10 P. M. Laisse Jonction de Beauce... 6.30 A. M. Arrive à Sherbrooke... 3.00 P. M. Ligne de Lévis à St-Joseph-Beauce. Laisse St-Joseph... 6.00 A. M. Arrive Lévis... 9.30 " Laisse Lévis... 4.00 P. M. Arrive St-Joseph... 7.30 " Le départ et l'arrivée des différents convois seront tenus sur l'heure de Montréal. A. STEELE, Surintendant Lévis, 24 mai 1881.



LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE MOULINS A COUDRE DU CANADA.

Les soussignés ont décidé de vendre à réduction pour le temps des fêtes seulement une partie de leur énorme quantité de moulin qu'ils viennent de recevoir. Notre genre de commerce est de vendre en gros ce qui fait que nous vendons en détail beaucoup meilleur marché qu'ailleurs, mais pour la satisfaction du public nous en vendrons en lot en détail pour le même prix du gros. Nos agents de la campagne sont autorisés à la même chose. Noms des moulin que nous avons toujours en mains: WANZER A. WANZER C. WANZER D. WANZER E. WANZER F. ROYAL WHEELER & WILSON, (à gauche). HOWE. SINGER de Famille. SINGER No. 2 (en fer). Comme l'on voit qu'entre dix sortes de moulin qu'il y a un grand choix à faire, une personne peut difficilement être autrement que de prendre à son goût sur une aussi grande quantité, nous avons aussi presque toujours en mains les RAYMOND WHITE, WILSON, qui comprennent toutes les sortes de moulin qu'il y a dans Québec. Nos agents de la campagne sont les Messieurs suivants: Hilaire Massicotte, orfèvre, St. Basile, Portneuf. Octave Dubé, Trois Saumons, L'Islet. Arsème Plante, St-Frédéric, Beauce. A. G. Routhier, Libraire, Lévis. J. E. L'Arrivée, notaire, Sandy Bay, Rimouski. Chez tous nos agents l'on trouvera les mêmes sortes de moulin que nous avons, aussi aiguilles de toutes sortes, etc. Tous les agents de moulin à coudre sont invités à visiter notre établissement pour l'achat en gros de l'huile au baril ou au gallon, aiguilles et navettes de toutes sortes dans les plus grandes quantités. AGENTS, M. Joseph T. Lachance, marchand, Beauce. M. A. Delisle, marchand, Stanfeld (Arthabaska). Nous réparons toutes sortes de moulin. Gervais & Turner 339, RUE ST-JOSEPH Vis-à-vis la Congrégation, St. Roch, QUÉBEC.